

Objet : *RS - Attribution d'une subvention à l'association Mountain Riders pour les interventions dans le cadre du parcours pédagogique sur les enjeux climat-air-énergie - Années scolaires 2024/2025 et 2025/2026*

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmais à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévise - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 194-24 C

objet **RS - Attribution d'une subvention à l'association Mountain Riders pour les interventions dans le cadre du parcours pédagogique sur les enjeux climat-air-énergie - Années scolaires 2024/2025 et 2025/2026**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que Grand Chambéry est engagée dans une démarche de construction d'un parcours pédagogique de transition écologique à destination des scolaires de niveau collège et lycée, pour renforcer la complémentarité entre les thématiques pédagogiques portées par l'agglomération (mobilité, déchets, eau, climat et énergie) et proposer une offre complète en lien avec les compétences de Grand Chambéry et la vision intégrée du Plan climat-air-énergie territorial.

Le déploiement d'une première expérimentation est prévu au cours de l'année scolaire 2024/2025 afin de généraliser le parcours pédagogique pour la rentrée 2025. L'objectif de la démarche est de favoriser l'engagement des établissements dans la durée et de les amener à mener des actes cohérents avec la sensibilisation des élèves.

L'association Mountain Riders intervient depuis 2012 dans le cadre de conventions pluriannuelles successives avec Grand Chambéry afin de réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire sur le thème de l'énergie et du climat pour faire connaître et comprendre les enjeux du Plan climat-air-énergie territorial et de la démarche de Territoire à énergie positive. La convention en vigueur est arrivée à échéance en juillet 2024.

La nouvelle convention s'inscrit dans la démarche globale d'élaboration du parcours pédagogique et vise à définir la mission de Mountain Riders pour :

- coconstruire le parcours pédagogique de Grand Chambéry avec l'ensemble des directions concernées et leurs partenaires pédagogiques,
- mettre en œuvre un programme d'accompagnement, d'animation et de sensibilisation sur les thématiques de la transition écologique, dans le cadre et parallèlement au parcours pédagogique, avec des interventions spécifiques sur les enjeux climat-air-énergie,
- animer le réseau d'enseignants des établissements du secondaire engagés dans une démarche de développement durable, ou en voie d'engagement, ou dans une démarche équivalente,
- faire connaître les outils pédagogiques à destination des scolaires du primaire auprès des enseignants.

Dans le cadre de cette convention, trois publics sont visés :

- les élèves du secondaire,
- les enseignants des collèges et lycées,
- les enseignants du primaire.

Grand Chambéry s'engage à financer à hauteur de 28 500 € (soit 14 250 € par an) la réalisation par Mountain Riders des actions décrites ci-dessus sur la période de septembre 2024 à juillet 2026. Les interventions sont réparties sur les 2 années scolaires à raison de 29 journées d'intervention par année scolaire.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu le dossier de demande de subvention de l'association Mountain Riders du 11 septembre 2024,

Vu l'avis de la commission économie, enseignement supérieur et transition écologique,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'attribuer une subvention de 28 500 € à l'association Mountain Riders pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026, soit 14 250 € par an, sous réserve du vote du budget annuel de Grand Chambéry,

Article 2 : d'approuver la convention entre Grand Chambéry et l'association Mountain Riders pour l'intervention de l'association auprès des scolaires dans le cadre du parcours pédagogique de Grand Chambéry,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **194-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Attribution d'une subvention à l'association Mountain Riders pour les interventions dans le cadre du parcours pédagogique sur les enjeux climat-air-énergie - Années scolaires 2024/2025 et 2025/2026
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	07 novembre 2024
Annexe(s) :	Annexe

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241107-lmc1H32425H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32425H1

Date de transmission en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de réception en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 14 novembre 2024